

OBJET : Examen professionnel pour l'avancement dans le grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'année 2023 – Rapport du jury

Rédactrice : Catherine Ollivier – Présidente du jury

Table des matières

1 – Epreuve écrite d'admissibilité	1
2 – Epreuve orale d'admission	3
2.1 – Dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	3
2.2 – L'épreuve orale.....	3
3 – Admission	4
4 – Restitution	4

L'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'année 2023 s'est déroulé en deux étapes conformément aux dispositions réglementaires : une épreuve écrite d'admissibilité, coefficient 1 qui a eu lieu le 12 septembre ; et une épreuve orale, coefficient 2, qui s'est déroulée du 21 au 25 novembre 2022.

19 postes sont offerts à cet examen professionnel.

1 – Epreuve écrite d'admissibilité

109 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel et 90 d'entre eux se sont présentés à l'épreuve écrite soit un taux de désistement de 17 %.

34 % des candidats présents sont issus de la Direction des politiques sociales (DPS) et 28% de la Banque des territoires (BDT). Les autres candidats sont issus de la Direction des ressources humaines (DRH-DHG), du Secrétariat général du groupe (SGG), de la Direction du contrôle permanent et de la conformité (DG2C), de la Direction juridique et fiscale (DJFSA) et de la Direction des Risques du groupe (DRG).

L'épreuve, de coefficient 1, consiste en la rédaction d'une note ou d'un rapport à l'aide d'un dossier à caractère administratif. Elle dure trois heures.

Le sujet était le suivant :

Vous êtes gestionnaire auprès du référent déontologue des services centraux du Premier ministre, au sein du Secrétariat Général du gouvernement (SGG). Votre supérieur vous demande, en prévision des prochaines échéances électorales et des remaniements ministériels à venir, de rédiger une note synthétique et pratique à destination de l'ensemble des ministères.

Il s'agit, à travers cette note, de sensibiliser à nouveau l'ensemble des acteurs et cabinets ministériels sur le plus strict respect des règles déontologiques, de transparence et d'intégrité de la sphère publique.

Votre note s'inscrira dans un contexte où la fin de la présente mandature et la recombinaison prochaine des ministères généreront de nombreuses mobilités et nécessiteront, de ce fait, un accompagnement accru des responsables publics.

Vous vous attacherez à rédiger une note en deux parties :

- présentant dans un premier temps les mesures prises au cours des 10 dernières années pour améliorer la transparence de la vie publique et rappeler le contexte dans lequel elles s'inscrivent ;
- puis, proposant dans une seconde partie, 4 courtes fiches thématiques et méthodologiques à visée pédagogique, permettant de répondre de façon pratique à des questions pouvant émerger dans le contexte électoral à venir (public/privé, déclarations, rémunération, ...)

Ces fiches ont vocation à être diffusées à l'ensemble des services RH des ministères et des cabinets ministériels.

Le dossier de 27 pages comprend cinq documents : un texte législatif, un texte réglementaire et trois documents (articles, fiches).

L'attente du jury est de deux ordres :

- Une première partie répondant à la commande clairement mentionnée dans le sujet et qui met en lumière les qualités de compréhension, de structuration et de synthèse du/de la candidat(e),
- Une seconde partie qui se veut pragmatique visant à mettre en valeur la capacité du/de la candidat(e) à transposer opérationnellement les informations clés.

Après correction des copies, le jury souligne les éléments suivants :

- En règle générale, les candidats ont démontré une bonne compréhension du sujet. Toutefois le jury regrette que certains aspects n'aient pas été mentionnés et en particulier les conflits d'intérêt,
- Le jury note un réel effort de construction et de forme pour une grande part des copies,
- La plupart des candidats ont traité les deux parties. Cependant il constate que la seconde est très souvent succincte, pouvant traduire une difficulté dans la gestion du temps.

Il est rappelé l'importance de l'analyse du sujet. Le jury a par exemple constaté que de nombreux candidats ont mentionné des destinataires erronés ce qui peut laisser préjuger d'une incompréhension du contexte.

Les meilleures copies sont celles qui ont clairement exposé les mesures prises avec une bonne articulation chronologique d'une part et proposé des fiches structurées fidèles aux attentes du jury d'autre part.

Les notes attribuées vont de 0.5/20 à 15.75/20, la moyenne étant 10.21/20 et la médiane 10.19/20.

Le seuil d'admissibilité est fixé à 10/20 et 53 candidats sont déclarés admissibles, soit près de 60 % des candidats présents.

2 – Epreuve orale d'admission

2.1 – Dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Préalablement à l'entretien, le jury prend connaissance du dossier en vue de la RAEP transmis par le/la candidat(e). Il est rappelé que le dossier RAEP n'est pas noté mais constitue un élément préparatoire qu'il convient de préparer attentivement car il est le premier contact du jury avec le/la candidat(e) notamment dans le cadre de la préparation de l'entretien. De plus, la rédaction du dossier RAEP constitue un excellent exercice de réflexion sur son parcours professionnel et prépare utilement les candidats.

Quelques conseils concernant la rédaction et la constitution des dossiers peuvent ainsi être utilement formulés à l'attention des prochains candidats à l'examen :

- Soigner la présentation avec le souci de rendre le dossier clair et agréable à lire (proscrire les capitales d'imprimerie, définir les sigles, etc.),
- Veiller à préciser succinctement les missions des services dans lesquels les candidats exercent ou ont exercé leurs fonctions,
- Ne pas hésiter à préciser les missions, le contexte, les enjeux, les principales réalisations pour chaque expérience professionnelle,
- Présenter l'intégralité de son parcours professionnel : certains candidats ont limité leur parcours à la sphère publique sans mentionner des activités préalables dans le secteur privé, ce qui est regrettable pour mesurer notamment le parcours et les acquisitions de compétence.

2.2 – L'épreuve orale

L'épreuve, de coefficient 2, consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et les motivations du/de la candidat(e) ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Elle dure 25 minutes dont 5 minutes au plus de présentation.

Sur les 53 candidats admissibles, 50 se sont présentés à l'épreuve orale.

S'agissant de la présentation la quasi-totalité des candidats ont respecté le temps maximal de 5 minutes. De qualité inégales, elles se sont parfois limitées à rappeler leur parcours professionnel, citer très brièvement leurs activités sans montrer qu'ils disposaient des qualités attendues de la part d'un Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, voire se sont contentés de reprendre exactement le texte de leur RAEP appris par cœur.

Le jury a apprécié les candidats qui ont rendu leur exposé vivant et intéressant, décrivant des actions mettant en valeur leurs compétences initiales et acquises, le goût pour le métier, l'envie de travailler en équipe et la réflexion sur la poursuite de leur parcours.

L'échange s'est ensuite articulé en trois temps :

- Un premier temps visant à vérifier la solidité des connaissances techniques des candidats au sein de leur environnement professionnel immédiat,
- Puis un second temps portant sur l'étendue de leurs connaissances de l'Etablissement public et du groupe Caisse des dépôts au-delà de leur environnement professionnel de proximité,
- Et enfin dans un troisième temps un élargissement des connaissances administratives.

En général, les candidats ont une relative bonne connaissance de leur domaine de compétence mais nombreux d'entre eux ont montré de profondes lacunes dès que les questions sortaient de leur strict cœur de métier. Ainsi des candidats étaient dans l'incapacité d'apporter des réponses exactes voire de répondre à minima et ce, malgré l'absence de difficulté dans les questions posées par le jury - *gouvernance de l'établissement, principaux enjeux de certaines directions, actualités récentes, etc.*

Le jury ne peut en conséquence qu'encourager les candidats à se documenter sur l'activité de l'Etablissement public et du groupe et à consulter régulièrement l'Intranet de la CDC et les différentes publications – *revue de presse, etc.*

S'agissant du troisième temps le jury attendait des candidats une connaissance minimum des institutions, des grands projets de réforme et des réformes récentes dans leur domaine d'activité professionnelle qui peuvent avoir des conséquences pour les activités de la CDC – *ex : réforme des retraites, ou encore du statut du fonctionnaire.* Or d'importantes lacunes ont été constatées et de nombreux candidats étaient dans l'incapacité de répondre correctement voire de formuler une réponse.

Quelques recommandations du jury :

- Certains candidats n'ont pas été en mesure, ou n'ont pas souhaité exprimer leur avis même lorsqu'il était demandé. Cette posture est regrettable et nuit à la bonne appréciation du candidat d'autant plus que le jury était dans une démarche bienveillante qui visait surtout à connaître les arguments et motivations du/de la candidat(e) et non une réponse précise attendue,
- Le jury encourage les candidats à développer leurs réponses et ne pas se contenter de répondre sommairement à la question posée. Ils peuvent ainsi montrer leur connaissance et compréhension voire avis sur le sujet questionné,
- Plusieurs candidats ont été pénalisés par une difficulté à gérer leur stress, ce qui a manifestement altéré leur capacité d'analyse et de raisonnement. Le jury recommande aux candidats d'anticiper ce risque en participant aux formations dédiées à la préparation des concours.

Les notes de l'épreuve orale vont de 7/20 à 18.5/20, la moyenne étant située à 12.37/20 et la médiane à 12.25/20.

3 – Admission

Les notes finales, épreuve écrite (coefficient 1) et épreuve orale (coefficient 2) sont comprises entre 8.33/20 et 17/20, avec une moyenne de 12.31/20 et une médiane de 12.21/20.

La liste d'admission est arrêtée à 19 postes et publiée le 28 novembre 2022.

4 – Restitution

Il a été proposé aux candidats non admis de bénéficier d'une restitution individuelle. 18 ont exprimé ce souhait. Les restitutions ont eu lieu le 14 décembre, en présence de la présidente du jury et d'un membre du jury.

* * *

La présidente du jury et les membres du jury souhaite remercier vivement le service des concours pour l'organisation et le bon déroulement des épreuves.